



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 27.06.2023

Numéro de publication: HR02-1005779700

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Bastet Invest SA, Genève, nouveau Céligny

Bastet Invest SA
Chemin de la Creuse 11
1298 Céligny

Jusqu'ici

Bastet Invest SA, à Genève, CHE-272.554.238 (FOSC du 06.06.2023, p. 0/1005762069). Nouveau siège: Céligny, Chemin de la Creuse 11, 1298 Céligny. Nouveau but: en Suisse et à l'étranger, l'offre de tous conseils, services et prestations, de même que l'exercice de toutes activités dans le domaine immobilier, notamment des mandats de courtage, de pilotage et d'expertise, l'assistance d'un maître d'ouvrage, la planification générale, la réalisation et l'étude de projets, l'analyse et l'expertise, l'acquisition, la vente, l'échange, la détention, la location, la gestion, l'administration, la promotion et le courtage de biens immobiliers, la mise en valeur de biens immobiliers et terrains, de même que la prise de participations dans des sociétés immobilières. La société pourra effectuer pour son propre compte ou pour le compte de tiers toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec son but principal, en Suisse et à l'étranger, procéder à l'ouverture de succursales en Suisse et à l'étranger et prendre des participations dans d'autres sociétés avant un but analogue ou connexe au sien. La société pourra également accorder des prêts à ses actionnaires ou à des tiers, se porter caution, se solidariser, ou se porter-fort d'emprunts souscrits par ses actionnaires ou des tiers, garantir ces emprunts par l'émission ou le nantissement de titres hypothécaires ou par la souscription de tout autre engagement financier, ainsi que mettre ses biens en gage pour garantir toute créance. Communication aux actionnaires: écrite (courrier, fax ou e-mail) ou, au besoin, Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 09.06.2023.

Registre journalier no 11929 du 22.06.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 107, Date: 06.06.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève